

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BERTRAND Daniel, BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GUTH Michel, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Madame Sarah CONCHERI avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Nadia DORE avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS, Monsieur Xavier DUCRET avait donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Frédéric VAUTRIN, Monsieur Olivier KONGS avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Madame Catherine MANGEOT, Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Madame Véronique DEBESSAT.

Étaient absents :

Monsieur Teddy DELBE, Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

La séance débute avec la présentation par deux représentants de l'ONF du plan de gestion forestier pour les 20 prochaines années.

Les membres du Conseil Municipal seront amenés à délibérer ultérieurement sur cette proposition.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la vente du camion benne pour un montant de 4 500,00 €. Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après cette présentation, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 15 mars 2022.

Le compte rendu est approuvé à 22 voix pour et 3 abstentions.

Madame Catherine MANGEOT fait remarquer qu'elle n'apparaît pas dans les membres présents alors qu'elle était bien présente à la séance du 15 mars dernier. Le compte-rendu sera modifié.

01. Finances – Tableau d'indemnités des élus 2021

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire présente l'état joint en annexe et indique que ce document sera désormais communiqué chaque année lors du vote des budgets primitifs.

Nom et prénom de l'élu	Mandat ou fonction	Indemnités (sommes annuelles, en euros et en brut)	Avantages en nature (sommes annuelles, en euros et en brut)
MARTET Olivier	Maire	Indemnités de fonction : 16 802.16 €	Néant
CONCHERI Sarah	Adjointe	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
DORE Nadia	Adjointe	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
GALLOIS Nadine	Adjointe	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
LAHEURTE Hervé	Adjoint	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
SASSETTI Evelyne	Adjointe	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
SAUVANET-ARCHENT William	Adjoint	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
VAUTRIN Frédéric	Adjoint	Indemnités de fonction : 7 554 €	Néant
BRANDMEYER Paul	Conseiller délégué	Indemnités de fonction : 2 800.32 €	Néant
GUTH Michel	Conseiller délégué	Indemnités de fonction : 2 800.32 €	Néant
LEMOINE Michaël	Conseiller délégué	Indemnités de fonction : 2 800.32 €	Néant
PETTITDEMANGE Monique	Conseillère déléguée	Indemnités de fonction : 2 800.32 €	Néant

Après lecture, les membres du Conseil Municipal prennent acte du tableau des indemnités des élus pour l'année 2021.

02. Finances – Budgets Primitifs 2022

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2022 pour les budgets COMMUNE et POLE JEUNESSE.

Monsieur Hervé LAHEURTE fait lecture du budget prévisionnel de la Commune chapitre par chapitre en commençant par les dépenses de fonctionnement puis les recettes.

- Total dépenses et recettes de fonctionnement : 4 551 817,97€.

Monsieur LAHEURTE fait remarquer une augmentation des dépenses correspondant à des virements vers les budgets annexes et la caisse des écoles dues aux augmentations du coût de l'énergie, ainsi qu'une baisse des recettes dues à la perte du FPIC et la compensation de la CET.

Monsieur le Maire intervient sur la perte du FPIC en indiquant qu'un travail a été fait au niveau de l'intercommunalité pour faire un effort fiscal global et tenter de récupérer le FPIC. Il précise que le vote des taux en est le principal enjeu. Par ailleurs, des arbitrages sur le fonctionnement seront nécessaires afin de faire face à l'augmentation des fluides.

Monsieur Hervé LAHEURTE fait ensuite lecture de la partie investissement en dépenses et en recettes.

- Total dépenses et recettes d'investissement : 1 474 184,95€.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les opportunités pour réduire les coûts seront saisies en cours d'exécution budgétaire et le cas échéant une proposition de décision modificative sera faite aux membres du Conseil Municipal si la commune peut bénéficier d'aides pour l'isolation des bâtiments.

Monsieur LAHEURTE fait ensuite lecture du budget prévisionnel du pôle jeunesse en dépenses et recettes de fonctionnement.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré 21 voix pour et 4 abstentions, les membres du Conseil Municipal adoptent les budgets primitifs pour l'année 2022.

03. Fiscalité – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

La Commune de Blainville-sur-l'Eau est sous-compensée ; elle bénéficiera désormais d'un coefficient correcteur de 1.476462.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, la proposition est d'augmenter les taux des taxes locales de 3,4 %.

Monsieur le Maire rappelle sa précédente intervention et indique que ce sont des taux travaillés en concertation avec la CC3M. Cette augmentation est par ailleurs identique à celle votée par la commune voisine.

Les taux des taxes locales sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à augmenter le taux d'imposition des taxes locales de 3,4 % à 21 voix pour et 4 abstentions.

04. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2022

Monsieur le Maire propose ensuite le tableau des effectifs pour l'année 2022. Deux postes sont vacants : un poste d'enseignant à l'école de musique et un poste d'agent de propreté en emploi aidé en cours de recrutement.

Après explication de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le tableau des effectifs pour l'année 2022.

05. Finances – Vente du camion benne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune souhaite vendre son ancien camion benne car elle dispose d'un nouveau camion équipé pour le déneigement.

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une proposition d'achat d'un montant de 4 500,00 €.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le maire à vendre l'ancien camion benne à hauteur de la proposition d'achat à 4 500 euros.

06. Informations et questions diverses

✓ **Animations :**

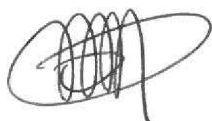
- marche gourmande le 19 juin avec la commune de Damelevières, l'association la passerelle et l'association les baskets solidaires,
- les 21 et 22 mai : 24h de la solidarité au profit des associations ASHJA et association entre deux eaux,
- olympiades du 2 au 6 mai au stade municipal Michel HENRY,
- inauguration de la plaine de jeux le 7 mai,
- Séance de cinéma le 13 avril à 17h à la MFC avec le film « Le chêne »,
- dimanche 17 avril : chasse aux œufs au parcours naturel du HDP, ouvert à tous et gratuit,
- 1^{er} mai : foire de printemps
- 18 mai : séance de cinéma à la MFC avec « les animaux fantastiques : les secrets de Dumbledore »,
- du 13 au 15 mai : Festival Décllic Nature,
- samedi 16 avril : nettoyage écocitoyen, rendez-vous à la Carrière à 9h,
- 13 et 27 avril : repas du temps libre,
- dimanche 8 mai : fête du chien sur le site de l'entre deux eaux avec diverses démonstrations canines.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 48.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 20/04/2022 à 09:44:20
Référence : 296659d5452f999f0a22e266221bea7c244ed71b